

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ	
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2 B 1 / 1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
Représentés : 07/64	CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
		à M. GUENION

Excusés

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : SYSMA DELIB 13 cs 27-02-2023

Les membres de la CLE du SAGE SNMP ont fait le constat de la très grande hétérogénéité, tant en qualité qu'en contenu, des données fournies par les structures GEMAPI et leurs prestataires en charge des études préalables, des bilans des contrats « milieux aquatiques » ou des suivis de travaux. Cette hétérogénéité et l'absence de référentiels communs rendent impossible toute tentative de synthèse de données à l'échelle du bassin versant ou de suivi dans le temps des opérations réalisées sur les cours d'eau du territoire ou leurs abords.

Dans cette optique d'homogénéisation, de capitalisation et synthèse de données sur les cours d'eau, le logiciel « open- source » **SYSMA** (pour **S**ystèmes de **S**uivi des **M**ilieux **A**quatiques) est mis à la disposition des partenaires GEMAPIens du territoire du SAGE Sèvre niortaise-Marais poitevin par l'IIBSN comme outil informatique de recueil des données sur les milieux aquatiques et de suivi des travaux. Cet outil a été conçu et développé par l'EPTB Sèvre Nantaise qui en assure aujourd'hui le développement et la maintenance. Il est accessible sur internet et des ponts sont possibles pour importer /exporter des données en provenance de SIG. Son fonctionnement repose sur l'usage d'un langage commun compilé au sein d'un dictionnaire de données.

Le SAGE et l'IIBSN nous proposent de signer une convention de partenariat pour l'utilisation de SYSMA : l'IIBSN disposant d'un sigiste, il recueille les données et assure une assistance technique de l'outil. Les données transmises restent propriété du SmVSA. Cet outil est mis en place gratuitement pour les différents syndicats de rivière.

Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Président à :

- Signer la convention de partenariat pour l'utilisation de SYSMA

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER